RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 11présents 7votants 9
- absents 4exclus 0

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022

à 18 heures 00



Date de convocation :

11 février 2022

Date d'affichage : 11 février 2022

février 2022

Objet

Annulation loyer Maison de la Prade à Monsieur BARNERON suite aux inondations du 10 Janvier 2022 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André,

ARIES Fabienne donne procuration à Maryse BOLEA MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

M. BOLEA Maryse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux inondations du 10 Janvier 2022, la salle de Yoga (Mr BARNERON) a été inondée et inutilisable. Pour cela il est nécessaire d'annuler les loyers jusqu'à ce que les travaux soient terminés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : - d'annuler le loyer durant la durée des travaux pour la salle de Yoga.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT GAUDENS le 22 février 2022.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 18 février 2022

